



Commission des dynamiques territoriales

60520 - Subventions diverses

Proposition d'attribution d'une subvention de soutien aux actions 2017 de l'association Fond'Action Alsace

Rapport n° CP/2017/379

Service gestionnaire :

L630 - Service développement, Europe et transfrontalier

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à l'association Fond'Action Alsace au titre de l'exercice 2017.

Depuis 1986, l'association Fond'Action Alsace s'est fixée pour objectif de faire connaître et récompenser des Alsaciens et des Alsaciennes, de naissance ou de cœur, qui par leurs initiatives ou leur savoir-faire symbolisent le dynamisme et le rayonnement de l'Alsace en France et à l'étranger.

En 2007, afin de se conformer aux nouvelles dispositions législatives concernant les fondations, l'association a changé de nom pour s'appeler Fond'Action Alsace. Elle est reconnue, par arrêté préfectoral du 21 août 2008, comme association de mission d'utilité publique.

L'activité principale de l'association, présidée depuis décembre 2016 par M. Bernard STIRNWEISS, consiste en la remise d'un prix récompensant la réussite exemplaire d'un alsacien porteur d'un projet original et innovant dans les domaines scientifique, économique, culturel, associatif et humanitaire, etc., et dont la notoriété rejaillit sur l'ensemble de l'Alsace.

Les Prix Fond'Action Alsace sont matérialisés par des Trophées remis lors d'une cérémonie annuelle.

Fond'Action Alsace remet chaque année les prix suivants :

- 1 prix d'Honneur
- 1 prix Guy Ourisson
- 1 prix Spécial
- 1 prix Spécial Développement Durable
- des prix « Talent d'Avenir ».

Cette année la cérémonie a lieu au CREF à Colmar, le vendredi 6 octobre 2017.

Le budget 2016 de l'association s'élevait à 102 000 Euros, destiné pour moitié aux achats et charges diverses (organisation de la cérémonie de remise des prix, communication et site internet, location de bureaux, fournitures diverses, ...), et pour moitié au versement des salaires et charges sociales (1 ETP).

Les recettes de l'association proviennent des subventions des collectivités alsaciennes pour 15 500 Euros (telles que la Région et le Département du Bas-Rhin) de partenaires privés à hauteur de 70 000 Euros (Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Caisse d'Épargne Alsace,

Electricité de Strasbourg, Aquatique Show, Croisieurope, Pierre Schmidt, Stoeffler, etc.) et des cotisations (16 500 Euros).

Le Département du Bas-Rhin, qui soutient l'association depuis 2003, est intervenu à hauteur de 5 500 Euros en 2016. Il est proposé de reconduire une subvention du même montant pour 2017.

La Commission des dynamiques territoriales réunie le 11 septembre 2017 a émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 5 500 Euros à l'association Fond'Action Alsace pour 2017.

Il est rappelé que le présent dispositif se fonde sur l'article L.1111-4 du Code général des collectivités territoriales.

En cas d'accord, les crédits seraient imputés de la manière suivante :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15066	65-6574-90	5 500,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à l'association Fond'Action Alsace une subvention de 5 500 Euros au titre de l'exercice 2017.

Strasbourg, le 25/09/17

Le Président,



Frédéric BIERRY